

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20260605-2026DB74a-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Ville de Thann



Compte Financier Unique 2025



Préambule

Le Compte Financier Unique est un document de synthèse qui donne une vision unifiée de la situation et répond aux exigences actuelles de lisibilité et de transparence de l'information financière des collectivités. Il dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la Ville sur un exercice donné.

Il est commun à l'ordonnateur et au comptable ; il permet :

- d'enrichir l'approche budgétaire, qui est celle du compte administratif, par des informations patrimoniales actuellement produites par le seul comptable public,
- de faciliter l'exercice du débat démocratique locale.

La présentation du rapport répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du Conseil Municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2025,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la Ville par rapport à l'exercice précédent,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2025 en présentant la structure du budget, les grands équilibres et l'état de la dette.

Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre, lesquelles ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais modifient néanmoins le résultat, à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement, par exemple.

Tout comme le Budget Primitif, le Compte Financier Unique comporte deux sections, bien distinctes :

- le fonctionnement, relatif à la gestion courante de la commune,
- l'investissement, qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chacune des sections.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2025 a été adopté par délibération le 29 mars 2025, puis a fait l'objet d'une décision modificative pour ajuster les inscriptions budgétaires en cours d'année.

I. Présentation synthétique du Compte Financier Unique 2025

Dépenses de fonctionnement

Chapitres		Total prévu 2025	CA 2025	Tx Exé %
011	Charges à caractère général	3 072 251,00 €	2 776 106,67 €	90%
012	Charges de personnel	3 919 490,00 €	3 855 286,64 €	98%
014	Atténuations de produits	72 500,00 €	64 200,00 €	89%
65	Autres charges de gestion courante	1 035 665,00 €	990 967,13 €	96%
66	Charges financières	92 000,00 €	75 253,31 €	82%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	1 301,20 €	26%
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	14,20 €	-
Dépenses réelles		8 201 906,00 €	7 763 129,15 €	95%
Opérations d'ordre		550 000,00 €	509 068,05 €	93%
Virement à la section d'investissement		1 784 186,00	-	-
Dépenses de fonctionnement		10 536 092,00 €	8 272 197,20 €	79%

Recettes de fonctionnement (hors cessions)

Chapitres		Total prévu 2025	CA 2025	Tx Exé %
013	Atténuations de charges	96 000,00 €	131 198,49 €	137%
70	Produits des services	360 284,73 €	357 231,57 €	99%
73	Impôts et taxes	2 117 128,00 €	2 117 128,00 €	100%
731	Fiscalité locale	3 444 704,00 €	3 554 684,20 €	103%
74	Dotations et participations	2 134 525,00 €	2 136 755,39 €	100%
75	Autres produits de gestion courante	676 150,00 €	674 802,45 €	100%
76	Produits financiers	100,00 €	130,63 €	-
77	Produits exceptionnels (hors cessions)	119 000,00 €	122 339,24 €	-
78	Reprises de provisions	5 000,00 €	1 806,77 €	36%
Recettes réelles		8 952 891,73 €	9 096 076,74 €	103%
Opérations d'ordre		61 000,00 €	65 575,87 €	108%
Résultat 2024 reporté		1 522 200,27 €	-	-
Recettes de fonctionnement		10 536 092,00 €	9 161 652,61	87%

Dépenses d'investissement

Chapitres		Total prévu 2025	CA 2025	Tx Exé %
10	Taxe d'aménagement	35 025,00 €	33 024,62 €	94%
16	Emprunts et dettes assimilées	652 000,00 €	628 499,21 €	96%
20	Immobilisations incorporelles	759 980,00 €	244 523,71 €	32%
204	Subventions d'équipement versées	65 700,00 €	21 297,52 €	32%
21	Immobilisations corporelles	1 711 780,03 €	1 121 767,00 €	66%
23	Immobilisations en cours	1 944 266,57 €	786 381,25 €	40%
27	Autres immobilisations financières	200 000,00 €	200 000,00 €	100%
Dépenses réelles		5 368 751,60 €	3 035 493,31 €	57%
Opérations d'ordre		161 000,00 €	114 529,22 €	71%
Résultat 2024 reporté		1 561 210,40 €	0,00 €	-
Dépenses d'investissement		7 090 962,00 €	3 150 022,53 €	44%

Recettes d'investissement (dont cessions)

Chapitres		Total prévu 2025	CA 2025	Tx Exé %
10	FTCVA et taxe d'aménagement	1 993 178,55 €	1 956 342,97 €	98%
<i>dont 1068</i>	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	1 633 178,55 €	1 633 178,55 €	100%
13	Subventions reçues	1 211 259,66 €	505 526,28 €	42%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 134 337,79 €	1 000 000,00 €	-
77	Cessions	0,00 €	29 885,00 €	-
27	Autres immobilisations financières	300 000,00 €	300 000,00 €	100%
Recettes réelles		4 638 776,00 €	3 791 754,25 €	82%
Opérations d'ordre		650 000,00 €	558 021,40 €	86%
Virement de la section de fonctionnement		1 784 186,00 €	0,00 €	-
Recettes d'investissement		7 072 962,00 €	4 349 775,65 €	61%

II. La section de fonctionnement

1. Une hausse des recettes réelles de fonctionnement marquée par des encaissements exceptionnels

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent en 2025 un montant de presque 9,1 M€ à comparer à la somme de 8,7 M€ pour l'exercice 2024, **soit une augmentation de +3,51 %**.

Chapitres	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
Atténuations de charges (013)	40 599,42 €	131 198,49 €	223,15%
Produits des services (70)	366 729,38 €	357 231,57 €	-2,59%
Impôts et taxes (73)	2 117 128,00 €	2 117 128,00 €	0,00%
Fiscalité locale (731)	3 417 668,99 €	3 554 684,20 €	4,01%
Dotations et participations (74)	2 236 566,14 €	2 136 755,39 €	-4,46%
Autres produits de gestion courante (75)	598 838,83 €	674 802,45 €	12,69%
Produits financiers (76)	131,00 €	130,63 €	-0,28%
Produits exceptionnels hors cessions (77)	433,97 €	122 339,24 €	28090,71%
Reprises de provisions (78)	9 444,76 €	1 806,77 €	-80,87%
TOTAL	8 787 540,49 €	9 096 076,74 €	3,51%

La hausse constatée entre les deux exercices budgétaires s'explique principalement par l'encaissement des recettes exceptionnelles suivantes :

- remboursements d'indemnités journalières pour les dossiers de longue maladie (chapitre 013),
- dégrèvement et remboursement de la taxe foncière de la gendarmerie de 2019 à 2024 (chapitre 77),
- remboursement des assurances à la suite de sinistres dont 29 000 € pour le solde du dossier du complexe tennistique tennis (chapitre 75).

2. Une légère hausse des dépenses de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement observent une augmentation de 1,57 %.

Chapitres	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
Charges à caractère général (011)	2 705 614,08 €	2 776 106,67 €	2,61%
Charges de personnel (012)	3 779 521,96 €	3 855 286,64 €	2,00%
Atténuations de produits (014)	70 981,00 €	64 200,00 €	-9,55%
Autres charges de gestion courante (65)	992 777,03 €	990 967,13 €	-0,18%
Charges financières (66)	92 567,34 €	75 253,31 €	-18,70%
Charges exceptionnelles (67)	305,00 €	1 301,20 €	326,62%
Provisions (68)	1 006,79 €	14,20 €	-98,59%
TOTAL	7 642 773,20 €	7 763 129,15 €	1,57%

➤ Charges à caractère général (011)

Ce chapitre évolue de **+2,61 %**, ce qui représente +70 000 € par rapport à 2024.

Tout d'abord il faut tenir compte de l'inflation (+0,9% pour 2025) qui impacte directement l'achat des matériaux et/ou fournitures et indirectement pour les prestations auxquelles a recourt la collectivité (frais de balayage par exemple).

Ensuite, certaines variables viennent également augmenter ce chapitre dont les principales sont les suivantes pour 2025 :

- la rémunération du cabinet Neoptim pour 35 000 € qui a entrepris, en 2024, une démarche auprès des services des impôts fonciers pour obtenir le dégrèvement des taxes foncières 2019 à 2024 pour le bâtiment de la gendarmerie, ainsi que la pérennisation pour les années futures. Le retour positif de l'administration fiscale a engendré un remboursement de 119 000 € sur la période 2019 à 2024 et une mise à jour des bases fiscales à compter de 2025,
- un sanitaire autonome a été installé Place du Bungert à compter de juin 2025, dont le coût de la location pour cette période s'est élevé à environ 12 000 €.

➤ Les charges de personnel (012)

La masse salariale observe une hausse sur l'exercice 2025 de **75 764,68 €**. Ce chapitre a été impacté par l'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL prévue par le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025. Pour l'année 2025, ce taux est passé **de 31,65 % à 34,65 % (+38 442,05 €)**.

A titre d'information, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation sur 4 ans dans les proportions suivantes :

- de 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026,
- de 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027,
- de 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028.

➤ **Les atténuations de produits (014)**

Le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) s'est élevé à **64 200 € en 2025**, contre 70 981 € en 2024, soit **une diminution de -9,55 %**.

Il est à noter que 52 374 € sont pris en charge par la Communauté de Communes de Thann-Cernay chaque année dans le cadre du pacte fiscal et financier.

➤ **Les autres charges de gestion courante (65)**

Les autres charges de gestion courante diminuent de **1 809,90 €** par rapport à 2024.

➤ **Les charges financières (66)**

Les intérêts des emprunts diminuent mécaniquement de **-18,70 % entre 2024 et 2025 car** l'emprunt contracté en décembre 2025 fera l'objet de remboursements d'intérêt seulement à compter de l'année 2026.

➤ **Les charges exceptionnelles (67)**

Ce chapitre est utilisé pour annuler les titres émis sur les exercices antérieurs.

➤ **Les provisions (68)**

La Ville de Thann peut effectuer des provisions comptables au sein de son budget dès constatation d'un risque avéré. Ainsi, une somme de 14,20 € a été provisionnée en 2025 dans le cadre des créances douteuses contre 1 006,79 € en 2024.

III. La section d'investissement

1. Les recettes

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à **3,7 M€** et se ventilent ainsi :

Chapitres	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
Subventions d'investissement reçues	649 597,22 €	505 526,28 €	-22,18%
FCTVA et taxe d'aménagement	398 049,32 €	323 164,42 €	-18,81%
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000 000,00 €	-
Excédents de fonctionnement capitalisés	179 964,31 €	1 633 178,55 €	807,50%
Produits des cessions	33 000,00 €	29 885,00 €	-9,44%
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	-
Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	300 000,00 €	-
TOTAL	1 260 610,85 €	3 791 754,25 €	200,79%

➤ **Les subventions d'investissement reçues**

Elles sont en baisse car la réalisation de celles-ci suit le rythme de réalisation des projets d'investissement.

➤ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA est une dotation qui est calculée sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente, dont le **taux est de 16,404 %**.

Une baisse est observée sur 2025 (315 108 € contre 390 442 € en 2024) car un volume moins important de dépenses d'investissement a été réalisé sur 2024 par rapport à 2023.

➤ **Taxe d'aménagement**

La commune perçoit une partie de cet impôt qui est payé par les contribuables à la suite d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire par exemple).

Le montant arrêté pour 2025 est de 8 055,93 € **contre 7 606,84 € pour 2024**.

➤ **Emprunts et dettes assimilées**

La collectivité a contracté un emprunt pour un montant de 1 M€ en décembre 2025.

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé**

Il correspond à l'excédent dégagé lors d'un exercice budgétaire, déduction faite des reports de crédits et permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2025, son montant est de **1 633 178,55 €**.

➤ Les produits des cessions

Cession d'un silo (18 000 €), d'enrouleurs/arroseurs (2 860 €), d'un garage faubourg des Vosges (7 225 €) et d'un chemin d'accès rue du 7 Août (1 800 €).

2. Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de **9,81 %** par rapport à l'exercice 2024 et se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
Subventions d'équipement versées	14 065,00 €	21 297,52 €	51,42%
Immobilisations corporelles	1 051 243,99 €	1 121 767,00 €	6,71%
Immobilisations incorporelles	63 659,42 €	244 523,71 €	284,11%
Immobilisations en cours	926 116,38 €	786 381,25 €	-15,09%
Remboursement taxe d'aménagement	0,00 €	33 024,62 €	-
Emprunts et dettes assimilées	709 280,50 €	628 499,21 €	-11,39%
Immobilisations financières	0,00 €	200 000,00 €	-
TOTAL	2 764 365,29 €	3 035 493,31 €	9,81%

Les dépenses réelles d'investissement réalisées à hauteur de **3 M€ en 2025** se décomposent ainsi :

➤ Subventions d'équipement versées

Ce compte rassemble les subventions versées au titre :

- de l'opération de ravalement des façades. Pour l'exercice 2025, 4 dossiers ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de **11 090 €**,
- de l'installation d'abris bacs ordures ménagères (SMTC) pour un montant de **9 207,52 €**,
- de la restauration de panneaux peints des Bangards pour **1 000 €**.

➤ Immobilisations corporelles

Les travaux réalisés sur les bâtiments scolaires, administratifs, culturels et les acquisitions de mobilier et/ou matériel sont comptabilisés sur ce compte. Pour l'exercice 2025, les principaux investissements ont été les suivants :

- arrosage automatique et éclairage du terrain de rugby : **100 000 €**,
- barrières pivotantes : **83 000 €**,
- travaux de voirie divers : **60 000 €**,
- aménagement du cimetière : **48 000 €**,

- rénovation des gouttières et faitage du Centre Administratif : **47 000 €**,
- travaux école du Blosen : **40 000 €**,
- panneaux lumineux : **36 000 €**,
- renouvellement du matériel informatique : **33 000 €**,
- fibre rue du Floridor et rue Malraux : **25 000 €**
- abris vélos et supports : **24 000 €**,
- mobilier urbain : **23 000 €**,
- renouvellement des aires de jeux : **22 000 €**,
- travaux poteaux incendie : **18 000 €**,
- acquisition d'une scène modulable : **16 000 €**,
- vidéosurveillance : **13 000 €**.

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les frais d'études et droits des licences pour les logiciels sont comptabilisés sur ce compte, dont **18 350 €** ont été réalisés pour la vidéo rétrospective de l'année 2025, ainsi que les web séries thannoises.

Des études ont également été effectuées pour :

- le projet d'aménagement de la cour d'école de Bungert pour **12 029 €**,
- la restauration des vitraux de la Collégiale pour **38 488 €**,
- la restructuration du complexe sportif et scolaire Blosen pour **29 009 €**,
- la rénovation du Steinby pour **30 660 €**,
- la mise en valeur de l'Engelbourg pour **14 688 €**,
- la revitalisation du centre-ville pour **18 000 €**.

➤ **Immobilisations en cours**

Ce chapitre, d'un total de **0,7 M€** comptabilise les crédits pour la réalisation des travaux en cours, dont :

- rénovation globale de l'épicerie sociale : **27 000 €**,
- aménagement de la rue Malraux et du parking du Relais Culturel : **151 000 €**,
- menuiserie du Centre Socioculturel du Pays de Thann : **62 000 €**,
- rénovation voirie rue Tschamser : **65 000 €**,
- modernisation système d'alerte PPI : **181 000 €**,
- réaménagement de l'accueil du Centre administratif : **19 000 €**,
- travaux sur réseaux eaux rue Pasteur/rue Gubbio : **117 000 €**.

➤ **Emprunts et dettes assimilées**

Ce chapitre correspond au remboursement du capital de la dette pour **628 499,21 €**.

IV. Les résultats de clôture et l'affectation du résultat 2025

L'exercice 2025 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 2,4 M€, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2025, soit 0,9 M€ et de la reprise du résultat de fonctionnement 2024 non affecté au financement direct de l'investissement, soit 1,5 M€.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	9 675 437,26 €	8 874 848,64 €	9 191 537,61 €
Dépenses de fonctionnement	8 202 354,69 €	8 087 183,32 €	8 272 197,20 €
Résultat d'exécution	1 473 082,57 €	787 665,32 €	919 340,41 €
Résultat N-1 reporté	1 074 595,24 €	2 367 713,50 €	1 522 200,27 €
Résultat de fonctionnement	2 547 677,81 €	3 155 378,82 €	2 441 540,68 €

L'exercice 2025 a été clôturé avec un déficit d'investissement de 0,3 M€, composé du résultat de l'exécution 2025, soit 1,1 M€ et de la reprise du déficit d'investissement 2024 de 1,5 M€.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	2023	2024	2025
Recettes d'investissement	3 430 009,88 €	1 672 020,97 €	4 319 890,65 €
Dépenses d'investissement	3 280 748,59 €	2 818 673,44 €	3 150 022,53 €
Résultat d'exécution	149 261,29 €	-1 146 652,47 €	1 169 868,12 €
Résultat N-1 reporté	-563 819,22 €	-414 557,93 €	-1 561 210,40 €
Résultat d'investissement	-414 557,93 €	-1 561 210,40 €	-391 342,28 €

Le résultat de clôture 2025 présente un excédent global de 2 M€, qui est composé d'un excédent de fonctionnement de 2,4 M€ et d'un déficit d'investissement de -0,3 M€.

En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui ont été repris au Budget Primitif 2026, le résultat cumulé reste excédentaire à 1,6 M€.

RESULTAT DE CLOTURE ET RESULTAT CUMULE

	2023	2024	2025
Résultat de fonctionnement	2 547 677,81 €	3 155 378,82 €	2 441 540,68 €
Résultat d'investissement	-414 557,93 €	-1 561 210,40 €	-391 342,28 €
Résultat de clôture	2 133 119,88 €	1 594 168,42 €	2 050 198,40 €
Restes à réaliser (recettes)	672 022,08 €	499 098,66 €	389 264,35 €
Restes à réaliser (dépenses)	-437 428,46 €	-571 066,81 €	825 505,91 €
Résultat cumulé	2 367 713,50 €	1 522 200,27 €	1 613 956,84 €

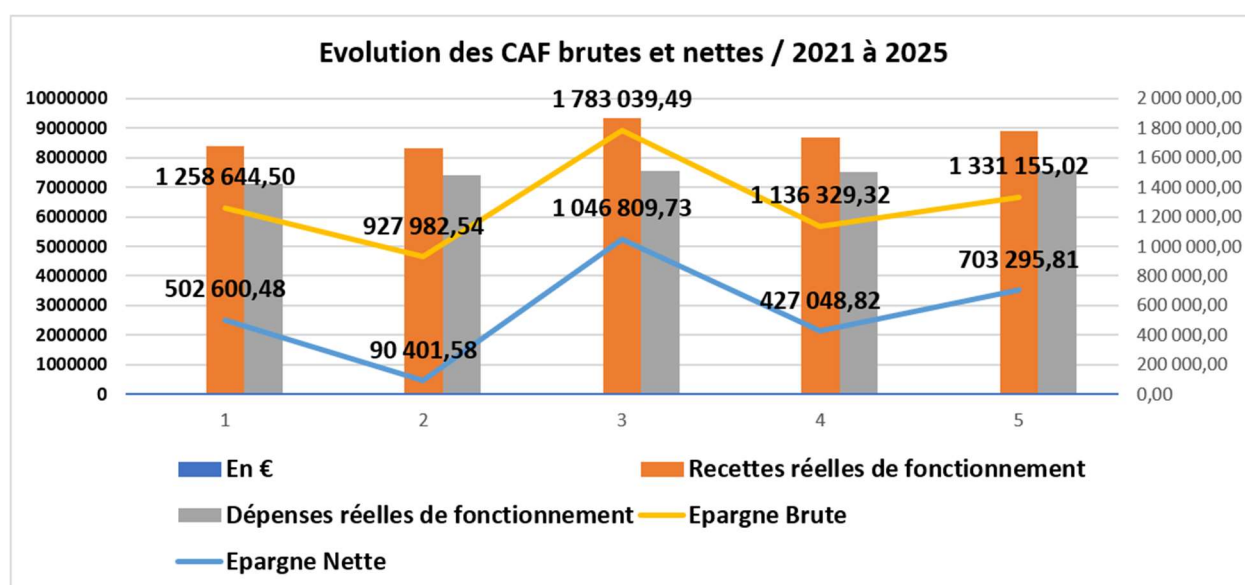
V. Les épargnes brutes et nettes

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes réelles de fonctionnement	8 387 416,92	8 329 657,61	9 344 067,84	8 665 690,14	8 898 871,48
Dépenses réelles de fonctionnement	7 128 772,42	7 401 675,07	7 561 028,35	7 530 185,99	7 567 716,46
Dont intérêts des emprunts	122 652,66	115 502,14	110 354,65	92 050,31	73 253,31
CAF brute	1 258 644,50	927 982,54	1 783 039,49	1 136 329,32	1 331 155,02
Remboursement du capital des emprunts	756 044,02	837 580,96	736 229,76	709 280,50	627 859,21
CAF nette	502 600,48	90 401,58	1 046 809,73	427 048,82	703 295,81
Taux d'épargne brute	15 %	11 %	19 %	13 %	15 %

La capacité d'autofinancement financière (CAF) brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle est l'indicateur pertinent de la capacité de désendettement de la collectivité et doit impérativement couvrir le remboursement en capital de la dette.

- **la CAF brute atteint 1,3 M€ en 2025,**
- **la CAF nette, de 703 295,81 €,** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. Elle désigne ainsi les ressources propres que la collectivité utilisera pour autofinancer ses investissements nouveaux ou en cours,
- **le taux d'épargne brute** est un ratio qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser de la dette et qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.



VI. La dette communale

La dette communale est composée de 14 emprunts, avec un capital restant dû au 31 décembre 2025 de **5 547 956,99 €**.

Au cours de l'exercice 2025, la Ville de Thann a contracté un nouvel emprunt d'un montant de 1 M€ dont l'amortissement a débuté en janvier 2026. L'absence de tirage sur la ligne de trésorerie a permis de ne pas payer d'intérêts supplémentaires.

L'annuité de la dette d'un montant de 702 011,73 € en 2025 est composée de 627 859,21 € de remboursement en capital et 74 152,52 € en intérêts.

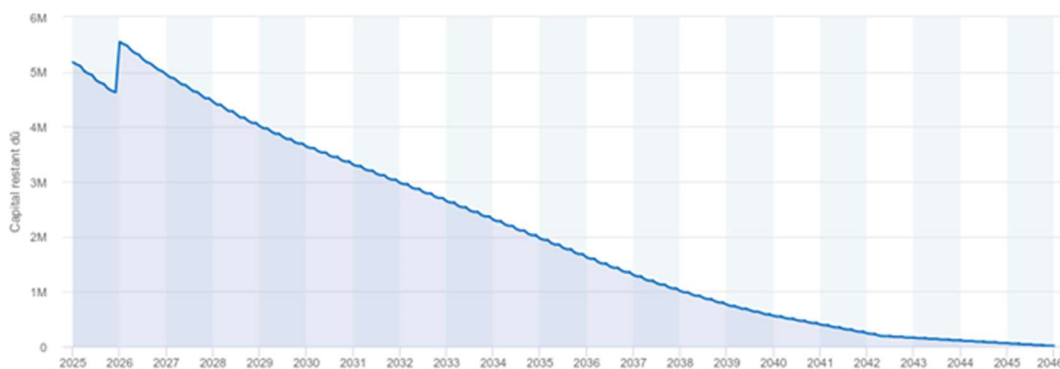
➤ Répartition taux fixes/taux variables :

La dette est sécurisée avec 93 % d'emprunts à taux fixes en 2025.

Années	Emprunts en cours	Taux fixes	Taux variables
2019	17	15	2
2020	17	15	2
2021	15	13	2
2022	16	14	2
2023	15	13	2
2024	14	13	1
2025	14	13	1

➤ Profil d'extinction de la dette :

Capital restant dû au 31/12



Au 31/12/2025	Dans 1 an		Dans 5 ans		Dans 10 ans	
5 548 K€	-593 K€	-11%	-2 238 K€	-40%	-3 928 K€	-71%

➤ **Ratios de la dette :**

En €	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû début d'exercice	6 214 951,02	5 458 907,00	6 621 326,04	5 885 096,28	5 175 815,77
Emprunt nouveau	0	2 000 000	0	0	1 000 000
Remboursement en capital	756 044,02	837 580,96	736 229,76	709 280,51	627 859,21
Capital restant dû fin d'exercice	5 458 907,00	6 621 326,04	5 885 096,28	5 175 815,77	5 547 956,56
Endettement par habitant	690	837	744	654	701
Ratio Désendettement fin d'exercice (capital restant dû/CAF brute)	4,34	7,03	3,59	4,55	4,17
Taux d'endettement	65,08%	79,35%	63,46%	59,72%	62,35%

Le niveau d'endettement s'apprécie à travers deux ratios principaux :

- **le taux d'endettement** (rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) permet de vérifier que l'endettement de la collectivité est soutenable.

Au 31 décembre 2025, il est de 62,35 %.

- **la capacité de désendettement** (rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute) révèle le nombre d'années d'épargne nécessaire à la Ville de Thann pour rembourser la totalité du stock de la dette (à la condition d'y consacrer la totalité de l'épargne brute).

Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvres importantes.

Au 31 décembre 2025, elle s'établit à 4,17 années.